

Comité Interinstitutionnel contre la fraude fiscale, la contrebande, le blanchiment des avoirs et la corruption afin d'augmenter les recettes fiscales et douanières. Ce Comité, composé des Directeurs Généraux des Douanes, de la DGI, de la PNH, de l'UCREF, du CICC, de l'Immigration, des Commissaires de Gouvernement des 18 Juridictions Pénales et coordonné par le Directeur Général de l'ULCC, a permis à l'Etat de maintenir la constance dans l'atteinte de ses objectifs de recettes, soit une augmentation substantielle chiffrée, par la DGI et l'AGD, à plus de Deux Milliards de Gourdes de Juillet 2012 à Juillet 2014. Ce comité exerce aussi un effet dissuasif par le renforcement du contrôle au niveau des douanes et des bureaux de la DGI.

PERSPECTIVES

- ◆ Mise en place d'un observatoire sur la passation des marchés publics en partenariat avec la CNMP.
- ◆ Préparation, en collaboration avec le MENFP, d'un manuel d'Education Civique pour les élèves des cycles fondamentaux.
- ◆ Lancement d'une ligne 808 pour la réception des dénonciations par SMS.
- ◆ Signature d'un pacte anti-corruption avec le secteur privé.
- ◆ Publication annuelle de l'Indice de Performance des Institutions Publiques.
- ◆ Élaboration, Vote et promulgation de la Loi sur la Protection des Témoins et des Dénonciateurs.
- ◆ Élaboration, Vote et Promulgation de la Loi sur l'Accès à l'Information.
- ◆ Ouverture des prochains bureaux départementaux dans le Nord Ouest, la Grand 'Anse, le Nord-est et le Sud Est.

HOTLINE ANTI-CORRUPTION

Pour dénoncer les cas de corruption, composez le



5656

Bureau Central : 13, rue Sapotille, Pacot Port-au-Prince.

Tél : 4890-3674 / 2811-0661

Site: www.ulcc.gouv.ht

Courriel: info@ulcc.gouv.ht

Miragoane : 23, carrefour Desruisseau, Fond Jean Simon Robsi.

Tél : 2811-9873 / 29420484 / 29420491

Date d'ouverture: 1^{er} /07/2008

Saint-Marc: 122, Rue la scierie Pivert.

Tél : 509 28 11 05 32 / 28 13 87 85 / 86

Date d'ouverture: 4/05/2010

Cap-Haïtien : Rte Nt # 1, Vaudreuil Complexe administratif.

Tél : 509 28 11 98 72 / 37 76 83 86

Date d'ouverture: 13/08/2010

Cayes : 147, Rte Charpentier, CHP-013.

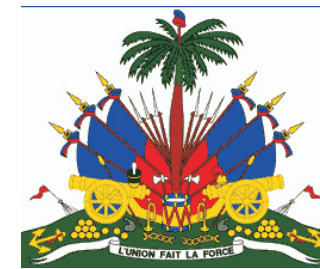
Tél : 509 28 11 98 67

Date d'ouverture: 22/10/2010

Hinche: Complexe administratif, rue Paul Eugène Magloire

Tél : 509 37 39 11 10

Date d'ouverture: 31/01/2013



UNITE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (ULCC)

« 10^{ème} ANNIVERSAIRE :
2004-2014 »



*Zéro corruption pour un pays
émergent en 2030*

CREATION

L'unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) est un organisme autonome à caractère administratif, créé par décret du 8 septembre 2004 et placé sous la tutelle du Ministre de l'Économie et des Finances (MEF).

MISSION ET MANDAT

L'ULCC a pour mission de travailler à combattre la corruption et ses manifestations sous toutes ses formes au sein de l'administration publique afin de:

- Protéger les biens publics et collectifs;
- Assurer l'efficacité des mesures et actions afin de prévenir, dépister, sanctionner et éliminer les actes de corruption et infractions assimilées;
- Favoriser la transparence dans la gestion de la chose publique;
- Établir un climat de confiance pour promouvoir l'investissement privé;
- Définir une stratégie de lutte contre la corruption
- Compiler les textes traitant de la corruption de la législation haïtienne;
- Mettre en place un code d'éthique et proposer un pacte d'intégrité;
- Assurer la mise en application des Conventions internationales;
- Mettre en place un système d'informations intégrées et de suivi ainsi qu'un système d'alerte permanent.

FAITS ET STATISTIQUES

Les réalisations de l'ULCC peuvent être classées selon deux grands axes, à savoir :

- I. La prévention et l'éducation
- II. La détection et la poursuite

I. Prévention et Éducation

a. Renforcement du cadre légal

Plusieurs projets de lois ont été votés, notamment :

- ◆ La loi du 12 février 2008 portant déclaration de patrimoine par certaines catégories de personnalités politiques, de fonctionnaires et autres agents publics.
- ◆ La loi du 12 mars 2014 portant prévention et répression de la corruption.

b. Des engagements internationaux d'Haïti

L'ULCC assure actuellement le suivi de l'application par Haïti de la Convention Interaméricaine Contre la Corruption (CICC) et de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC).

En 2011-2012, conjointement avec le Mexique, Haïti a évalué la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption par le Brésil.

En 2013, conjointement avec Trinidad & Tobago, Haïti a évalué la mise en œuvre de la Convention Interaméricaine par la République Coopérative de Guyana.

c. Déclaration de patrimoine

Conformément à la loi du 12 Février 2008, les fonctionnaires assujettis à la déclaration de patrimoine doivent déclarer leurs biens meubles et immeubles dans les trente (30) jours qui suivent la date de leur entrée en fonction et trente (30) jours après leur sortie (art. 8.1 et 8.2).

Évolution du nombre total de formulaires reçus de 2009 à 2014

Année	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	Total
Nombre de formulaires reçus	435	38	177	470	318	1438

II. Détection et Poursuite

a. Plaintes et dénonciations

	Nombre de plaintes / dénonciations reçues	Nombre d'enquêtes finalisées	Nombre de plaintes et dénonciations classées sans suite	Nombre de plaintes/ dénonciations ayant conduit à des enquêtes	Nombre de cas déférés devant la justice
2004-2005	8			8	
2005-2006	7	2		7	2
2006-2007	25	7	4	21	3
2007-2008	32	9	6	26	3
2008-2009	27	6	3	24	3
2009-2010	13	1		13	1
2010-2011	8	3	1	7	2
2011-2012	38	10	7	31	3
2012-2013	45	32	10	33	10
2013-à date	28	13	6	15	3
Total	231	83	37	185	30

NB. - L'ULCC n'a pas le mandat de poursuivre les présumés coupables de corruption. Les dossiers, preuves et évidences sont acheminés à la Justice et seul le Commissaire du Gouvernement a la responsabilité de la poursuite, selon la loi.

b. Transparence dans le recouvrement et l'utilisation des recettes publiques : Actions anti-contrebandes

Le 6 juin 2012, le Gouvernement a mis en place le